



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni le 21 juin 2023 à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier **DEMARTY**, Isabelle **GABARD**, Christophe **DENAIRE**, Marie-Anne **PIED**, Olivier **FONTENEAU**, Frédérique **GOINEAU**, Jean-Luc **JAHAN**, Gérard **LAUNAY**, Christian **GUIHARD**, Laurette **LEMESTRE**, Eric **VINCE**, Cathy **MALLARD**, Jean-Michel **TALBOURDET**, Nathalie **HINARD**, Clarisse **LEGRAND**, Aurélia **DI BLASI**, Fabienne **GIBOULEAU**, Sylvain **JOALLAND**

Absents excusés : Mme Chantal **HALGAND** ayant donné pouvoir à M. Christophe **DENAIRE**, M. Sébastien **DOUAUD** ayant donné pouvoir à M. Olivier **FONTENEAU**

Secrétaire de séance : M. Olivier **FONTENEAU**

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 18

Représentés : 2

Votants : 20

ORDRE DU JOUR

0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mai 2023
1. Choix de l'entreprise pour l'installation d'une pompe à chaleur salle Saint Jean-Baptiste
2. Vote des tarifs du service enfance jeunesse
3. Validation des modifications du règlement du service enfance jeunesse
4. Participation à la classe transplantée organisée par l'école publique Condorcet
5. Modification du tableau des effectifs – Postes contractuels
6. Création du poste fonctionnel de direction générale des services
7. Désignation du référent déontologue pour les élus
8. Admissions en non-valeur
9. Informations

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mai 2023

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°2023-06²//001 – Choix de l’entreprise pour l’installation d’une pompe à chaleur Salle Saint Jean-Baptiste

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir l’offre de l’entreprise THERMIQUE DE L’OUEST pour un montant de 87 829,49 € TTC et, Autorise M. le Maire à signer le devis et l’ensemble des documents s’y rapportant.

Délibération n°2023-06²/002 – Vote des tarifs du service Enfance jeunesse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés, décide d’augmenter l’ensemble des tarifs du service Enfance jeunesse de 2 % à compter du 1^{er} septembre 2023.

Délibération n°2023-06²/003 – Validation des modifications du règlement du service Enfance jeunesse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés, valide le règlement présenté. Le règlement adopté sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2023.

Délibération n°2023-06²/004 – Participation à la classe transplantée organisée par l’école publique Condorcet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés, valide la participation de 15 euros par jour et par enfant pour la classe transplantée organisée du 4 au 6 octobre 2023.

Cette aide sera versée sur présentation de la liste des élèves et des factures.

Délibération n°2023-06²/005 – Modification du tableau des effectifs – Postes contractuels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés, valide la modification suivante au tableau des effectifs :

- Création d’un poste de saisonnier à temps complet aux services techniques du 3/07/2023 au 25/08/2023,
- Création des postes suivants pour la prochaine année scolaire :

		Poste	Catégorie	Nombre d'heures semaine
01/09/2023 - 31/08/2024	Création	Adjoint d'animation	C	28
01/09/2023 - 31/08/2024	Création	Adjoint d'animation	C	33
01/09/2023 - 31/08/2024	Création	Adjoint d'animation	C	33
01/09/2023 - 31/08/2024	Création	Adjoint animation ALSH vacances scolaires	C	35
01/09/2023 - 31/08/2024	Création	Adjoint animation ALSH vacances scolaires	C	35
01/09/2023 - 31/08/2024	Création	Adjoint animation ALSH vacances scolaires	C	35
01/09/2023 - 31/08/2024	Création	Adjoint animation ALSH vacances scolaires	C	35
01/09/2023 - 31/08/2024	Création	Adjoint animation ALSH vacances scolaires	C	35
01/09/2023 - 31/08/2024	Création	Adjoint technique	C	24
01/09/2023 - 31/08/2024	Création	Adjoint technique	C	7

Délibération n°2023-06²/006 – Création du poste fonctionnel de direction générale des services

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés, Valide la création du poste fonctionnel de direction générale des services et l’instauration de la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction liée à ce poste.

Délibération n°2023-06²/007 – Désignation du référent déontologue pour les élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne en qualité de référent déontologue les membres de la liste constituée par l'AMF 44, annexée à la délibération, dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste.

Délibération n°2023-06²/008 – Admissions en non-valeur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable à la proposition d'admissions en non-valeur sur le budget Locatifs pour un montant de 18,25 €.

Informations

Décision signée en vertu des délégations données au Maire par le Conseil Municipal :

- Exercice du droit de préemption suite à la réception d'une DIA sur les parcelles AB 801 et AB 1097 (terrains attenants aux parcelles Cœur de bourg)
- Mission d'ingénierie concernant le calcul de déperdition de la salle St JB par EFI pour un montant de 2 820,00 € TTC.
- Devis ART CAMP pour le remplacement du moteur d'une cloche de l'église pour un montant de 2 396,40 € TTC.
- Devis PROSELIS pour le remplacement du serveur de la mairie pour un montant de 11 727,60 € TTC.

Publié sur le site internet et mis à disposition du public en exécution de l'article **L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Arrêté le 04/10/2023

Publié sur le site internet le 10/10/2023

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**



**Le Secrétaire de séance
Olivier FONTENEAU**

